



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

épilepsie

Question écrite n° 18048

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la situation des personnes adultes épileptiques peu autonomes. Environ 500 000 personnes en France souffrent d'épilepsie. Pour la majorité d'entre elles, la maladie a peu ou pas de retentissement sur leur qualité de vie. Pour les autres, en revanche, les conséquences de l'épilepsie sont plus sévères et leur autonomie en est altérée. Ces personnes handicapées ont alors besoin d'un soutien médico-social pour vivre pleinement leur vie. En règle générale, les structures d'accueil sont insuffisantes. Dans la plupart des cas, ces adultes sont orientés vers des structures non adaptées à leur handicap, type hôpital. C'est pourquoi ces personnes, leur famille et les professionnels en charge de l'épilepsie demandent la création en nombre suffisant de dispositifs d'adaptation professionnelle et de lieux de vie afin que chaque personne puisse continuer à progresser. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend prendre en direction des personnes adultes épileptiques peu autonomes.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18048

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3642